



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

**HARCELEMENT SCOLAIRE :**  
**CE QUE PEUVENT LES ENSEIGNANTS CONTRE UN PHENOMENE DEVENU  
VIRAL**

Alors que se tient jeudi la journée internationale contre ce phénomène, la communauté éducative s'interroge sur les moyens d'action pour mieux le prévenir. La formation fait partie de la solution.

Céline sait qu'elle a « *failli* » passer à côté du problème. Chamailleries entre élèves ? Brimades ? Harcèlement ? L'enseignante reconnaît avoir eu du mal, en dépit de ses presque vingt ans de métier, à trouver le « *mot juste* ». « *Damien* [le prénom a été changé] *était un élève sans difficultés apparentes, dans une classe [un CM2] et une école tout ce qu'il y a de plus normales. Il ne présentait pas ces "signes distinctifs" que l'on croit associés aux situations de harcèlement scolaire* ». Un élève ni « *plus gros* » ni « *plus petit* » qu'un autre, ni même « *particulièrement timide* », rapporte-t-elle sous couvert d'anonymat.

Il lui a fallu un départ en classe verte, deux mois avant la fin de l'année scolaire, pour se rendre compte qu'il était pourtant isolé. « *Il se retrouvait systématiquement seul, seul dans le car, seul à la table des repas, seul dans le rang lors des sorties.* » Ont suivi d'autres « *indices* » : des petits mots trouvés dans son sac à dos, le traitant de « *boloss* » ; des pleurs, entendus de nuit. Au retour, un rendez-vous avec ses parents a été pris. Suivi d'un échange avec le groupe d'« *élèves populaires* » de la classe, qui ont accepté de le « *prendre sous leur aile* ». Et d'une réunion avec le reste de l'équipe, pour que « *chacun d'entre nous ait l'œil partout* ».

**« Casser la dynamique »**

Une « *attention particulière* », qui, à écouter Céline, a suffi à « *casser la dynamique* » du harcèlement : Damien a fini l'année « *intégré au groupe* ». Mais l'épisode, il y a deux ans, a troublé cette professeure chevronnée :

« *Si, moi, j'ai mis plus de six mois à me rendre compte que cette mise à l'index pouvait exister dans ma classe, quid des collègues débutants ? Des situations qui s'enkystent dans des écoles*

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

*à problèmes ? Et comment s'en sort-on, quand il n'y a pas d'esprit d'équipe ou que le climat scolaire est mauvais ? »*

Alors que se tient, jeudi 5 novembre, la Journée nationale contre le harcèlement scolaire, la communauté éducative est invitée à s'interroger sur un phénomène qui touche, a-t-on coutume de dire, près d'un enfant sur dix. Les chiffres mis en avant sont un peu toujours les mêmes depuis que le sujet s'est imposé sur le devant de la scène politico-médiatique, il y a dix ans : les enseignants font état de 700 000 élèves concernés, soit « *deux ou trois enfants par classe* », estiment-ils.

C'est ce « *par classe* » qui, avec l'utilisation des réseaux sociaux et l'équipement en smartphone d'enfants de plus en plus tôt, a comme perdu de son sens : le harcèlement entre élèves, désormais adossé presque systématiquement à du cyberharcèlement, ne s'arrête plus aux portes de l'école et se répand jusque dans l'intimité des chambres d'enfant.

Dans un rapport remis en octobre aux ministres de l'éducation et de la justice, le député (MoDem) du Finistère Erwan Balanant a rassemblé des statistiques plus alarmantes que celles communément admises. Comme, par exemple, le fait que 25 % des collégiens, dont beaucoup de jeunes filles, déclarent avoir déjà été victimes d'atteintes en ligne. Ou qu'un quart des victimes de harcèlement a déjà envisagé le suicide. « *Matteo Bruno, Marion Fraisse, Christopher Fallais, Thybault Duchemin, Evaëlle Dupuis... Ou encore Jonathan Destin, qui a tenté de s'immoler par le feu. Les passages à l'acte se succèdent et défraient tristement la chronique* », écrit le député en introduction du rapport.

### « **Presque une mission impossible** »

Il plaide avec d'autres – dont des enseignants, des chefs d'établissement, mais aussi des familles, des psychologues et des psychiatres spécialistes de l'enfant – pour une redéfinition du phénomène à l'aune des évolutions de société. « *Mieux nommer ces violences, c'est mieux les cerner*, défend-il. *Une étape essentielle, si l'on veut que l'école parvienne à mieux les endiguer.* » Le harcèlement doit recouvrir, selon lui, « *l'ensemble des comportements agressifs qu'un ou plusieurs élèves ou personnels scolaires infligent de façon réitérée et sur une certaine période, à l'intérieur d'un établissement ou dans un lieu où la vie de celui-ci se prolonge – notamment à ses abords, sur le chemin pour s'y rendre ou en ligne* ».

Une façon d'englober tous les espaces que fréquente le jeune, mais aussi tous les acteurs et même les « *adultes harceleurs* ». Sur ce sujet, l'éducation nationale ne méconnaît pas les faits : un rapport interne leur avait été consacré en 2004. Le Défenseur des droits a aussi évoqué le sujet, en 2019. « *On voit de plus en plus de familles qui tentent d'alerter l'institution*, explique l'avocate Valérie Piau. *Mais cela reste compliqué pour elles de faire*

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

*reconnaître la situation, surtout s'il n'y a pas dépôt de plainte. L'école a encore tendance à s'abriter derrière l'absence de réaction pénale. »*

Que peuvent les enseignants à l'échelle de leur classe ? *« La question en elle-même a quelque chose d'ambigu, réagit Stéphane Crochet, du syndicat SE-UNSA. On traverse une époque où les professeurs sont rendus responsables de tout. Harcèlement, laïcité, santé... : il leur faudrait tout voir, tout signaler. Cette responsabilité que la société fait peser sur leurs épaules est lourde à porter. » « C'est presque une mission impossible, observe Guislaine David, du SNUipp-FSU. Un enfant en souffrance, un jeune pris pour cible, on le sait, c'est terrible... Mais les parents eux-mêmes peuvent passer à côté. Qui peut croire que, face à un phénomène devenu viral, les enseignants sont infailibles ? »*

### **Des « rôles » souvent changeants**

Un constat fait l'unanimité des spécialistes du sujet : pour désamorcer ou, mieux, pour prévenir ces violences, il faut avoir été formé. Formé à la psychologie de l'enfant. Formé à la détection des « *signaux faibles* ». Formé à la gestion d'un groupe et, en son sein, à la prise en charge de chacun.

Ce qui ne s'improvise pas. Les référents harcèlement déployés, aujourd'hui, dans toutes les académies déplorent encore trop de « *confrontations* » entre les victimes et leurs harceleurs. C'est aussi ce que perçoivent Marie Quartier et Jean-Pierre Bellon, qui ont adapté en France une méthode suédoise, créée, en 1970, par le psychologue Anatol Pikas, dite de la « *préoccupation partagée* ». Ils encadrent de nombreuses formations d'enseignants. Elle a longtemps enseigné les lettres ; lui, la philosophie. *« Des petites choses devraient être intégrées au b.a.-ba de la formation des professeurs, défendent-ils d'une même voix, une vigilance particulière, une approche non blâmante, une rhétorique particulière. »* Ils préfèrent par exemple parler d'élèves « *cibles* » et d'« *intimideurs* », en rappelant que les « *rôles* » des enfants sont, au cours d'une scolarité, souvent changeants.

*« Les enseignants n'ont souvent pas de lieu, pas d'espace où confier leurs difficultés, observe la psychiatre Nicole Catheline, auteure d'Enseignants et élèves en souffrance (ESF, 2019). Plutôt que de mal faire, ils préfèrent parfois ne rien faire... C'est en tout cas ce qu'ils disent quand on les questionne sur le sujet. »*

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

### « On est sorti du déni »

Sur le papier, les choses ont avancé depuis dix ans : des assises sur le harcèlement ont été organisées au début des années 2010 ; des enquêtes de victimation se sont succédé ; une délégation ministérielle, longtemps animée par le chercheur Eric Debarbieux, a vu le jour. Les progrès se sont poursuivis sous l'ère Blanquer, avec, entre autres, un programme d'action « clés en main » déployé, depuis la rentrée 2019, dans six académies pilotes. L'inscription dans le code de l'éducation, avec la loi pour une école de la confiance (2019), d'un droit à une scolarité sans harcèlement a aussi marqué une étape symbolique.

« *On est sorti du déni* », veut croire Nora Fraisse, qui, depuis le suicide en 2013 de sa fille, Marion, sillonne tout le territoire pour animer des ateliers en milieu scolaire notamment, « *de la maternelle à bac + 3* ». Mardi 3 novembre, elle a inauguré la première Maison de Marion, à Orsay (Essonne), où parents, enfants, mais aussi enseignants dans le cadre de leur formation initiale pourront venir « *se confier et se former* ».

« *Sur le terrain, les postures évoluent, doucement mais sûrement* », observe Nicole Paris, référente harcèlement dans l'Yonne. Chaque année, elle reçoit de 30 à 50 sollicitations, et intervient « *en support* » auprès des familles comme des équipes enseignantes. « *Il faut les pousser à dépasser la recherche du "Qui a fait quoi ?", "Qui est le gentil ?", "Qui est le méchant ?"* », dit-elle. *L'idée, c'est de traiter le harcèlement comme un phénomène de groupe dont chaque enfant, quel que soit son rôle, doit pouvoir sortir la tête haute si on l'y aide.* »

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | [avocats@buchinger-rubin.com](mailto:avocats@buchinger-rubin.com) & [judith@buchinger-rubin.com](mailto:judith@buchinger-rubin.com)

[www.buchinger-rubin.com](http://www.buchinger-rubin.com)